

## **Conseil Communal**

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal no 01/2018 concernant la demande de crédit de 390'800.- TTC concernant l'alimentation en eau potable et défense incendie dans le secteur Les Saugeons

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 24 janvier 2018 pour étudier le préavis susmentionné en présence de Madame la Municipale Elvira Rölli ainsi que Monsieur Miaz du Bureau d'études hydrauliques MIAZ ET WEISSER SA. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications données.

### **Commentaires généraux :**

Après les explications données, il est apparu à l'ensemble des membres de la commission du bien-fondé d'alimenter en eau le secteur Les Saugeons et ses habitants et d'assurer la défense incendie des bâtiments s'y trouvant, bien que juridiquement la commune n'y soit pas obligée.

Nous avons aussi noté qu'une part importante des coûts occasionnés par ces travaux est supportée par des privés de tel sorte que c'est "le moment ou jamais" si l'on désire réaliser ce projet.

Après étude du projet nous avons proposé d'étudier la possibilité de supprimer la chambre de réduction et de faire les adaptations techniques nécessaires (renforcement des matériaux, réducteurs aux pieds des BH). Cette solution permettrait d'économiser un montant important.

Nous avons aussi proposé de réduire certains diamètres de conduites (en respectant les prescriptions ECA) cette proposition permettant une économie plus faible mais elle offre l'avantage de diminuer la problématique du renouvellement de l'eau.

Monsieur Miaz a trouvé ces propositions intéressantes et les a soumis aux autorités compétentes, à savoir l'ECA et le SCAV.

L'ECA a donné son feu vert pour une diminution du diamètre sur le secteur C-D. Le SCAV, lui, n'est pas favorable à la suppression de la chambre de réduction en raison des risques techniques (par exemple coup de bélier si mauvaise manipulation par les pompiers). Par contre le SCAV a signalé que la chambre pourrait être quelque peu réduite, ce qui diminuerait aussi les coûts.

Au moment de l'établissement de ce rapport nous n'avons pas le chiffrage des économies possibles.

### **Propositions d'amendements**

- Réduction du diamètre de la conduite à 160/141mm sur le tronçon C-D
- Etude avec le bureau MIAZ ET WEISSER SA de l'opportunité de diminuer la chambre de réduction.

### **Conclusion**

Après avoir pris connaissance du préavis municipal no 01/2018 et en avoir débattu, la commission a conclu à son acceptation tel qu'amendé par la commission.

Arzier – Le Muids, le 1<sup>er</sup> février 2018

La commission ad'hoc .

**M. Pascal VOUTAT**

---

**M. Francois ESSELBORN**

---

**M. Eric JAQUET**

---

**M. Thomas KRIHA**

---

**Mme Natacha RUFFET**

---